Montréal

Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration

Étude publique sur le rapport 2008 du vérificateur général de la Ville de Montréal

Rapport de consultation et recommandations

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 24 septembre 2009

Ville de Montréal
Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux commissions et suivi
275 rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PRÉSIDENT

Alan DeSousa, FCA
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

VICE-PRÉSIDENT

Edward Janiszewski
Maire
Ville de Dollard-Des-Ormeaux

MEMBRES

James V. Infantino
Conseiller de ville
Arrondissement de Montréal-Nord

Gaetan Primeau
Conseiller de ville
Arrondissement Mercier—Hochelaga–Maisonneuve

Maria Tutino
Mairesse
Ville de Baie-d'Urfé

Bertrand A. Ward
Conseiller de ville
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Saulie Zajdel
Conseiller de ville
Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Montréal, le 24 septembre 2009

Monsieur Claude Trudel
Président d'assemblée
Conseil d'agglomération de Montréal
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur,

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration, le rapport de l'étude publique tenue le 10 juin 2009 sur le rapport 2008 du vérificateur général de la Ville de Montréal et les recommandations de la commission adoptées le 16 juin 2009.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé
Alan DeSousa, FCA
Président

Original signé
Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Le processus d'étude publique 4

L'étude du rapport du vérificateur général 5

L'analyse des commentaires.....10

Les recommandations de la commission 13

Annexe I

Liens Internet.....16

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Tel que prévu à son calendrier d'activités adopté par le conseil d'agglomération à sa séance du 26 février 2009 (CG09 0046), la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration a procédé, le 10 juin 2009, à l'étude publique du rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal. La Commission a adopté ses recommandations en assemblée publique le 16 juin 2009.

Un avis public, précisant l'horaire ainsi que les modalités de participation, est paru le 27 mai 2009, 14 jours précédant la tenue de l'assemblée publique, et ce dans deux grands quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone. L'annonce de l'assemblée a également été effectuée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, dans les bureaux d'arrondissement ainsi que sur le site Internet des commissions du conseil. De plus, une invitation a été expédiée par courrier électronique à près de 300 personnes et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et, enfin, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias, et ce à deux reprises (10 jours et trois jours avant l'événement).

Lors de la première séance de travail réservée à la préparation de l'étude publique, la commission a pu compter sur la collaboration de MM. Michel Doyon, vérificateur général de la Ville de Montréal, Robert Duquette, chef de division à l'optimisation des ressources du Bureau du vérificateur général, et Serge Vaillancourt, chef de division à la vérification informatique, également du Bureau du vérificateur général. Une deuxième séance de travail a été consacrée à l'analyse des interventions ainsi qu'à la formulation des recommandations.

INTRODUCTION

La commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration a donc procédé à l'étude publique portant sur le rapport du vérificateur général pour l'exercice financier 2008 et le premier trimestre de l'année 2009. Cette étude s'est déroulée conjointement avec la commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain. Au cours de cette assemblée, le vérificateur général, M. Michel Doyon, a présenté les principales conclusions de son rapport produit suite aux vérifications financières effectuées par son équipe ainsi qu'aux vérifications effectuées relativement à la gestion et à l'optimisation des ressources. Il a également effectué quelques commentaires en fin de présentation. Suite à cet exercice, la commission a adopté ses recommandations en assemblée publique le 16 juin 2009. Les recommandations ayant fait l'objet d'une adoption sont adressées au conseil d'agglomération.

Ce document peut être consulté sur la page Internet des commissions à l'adresse suivante : www. ville.montreal.qc.ca/commissions ainsi qu'à la Direction du greffe, au bureau R-134 de l'hôtel de ville. Pour toute demande d'information sur ce rapport, on peut adresser une demande à la Division du soutien aux commissions et suivi au 514-872-3770, ou par courriel, à l'adresse suivante : commissions@ville.montreal.qc.ca.

L'ÉTUDE DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Mise en contexte

Le vérificateur a pour mandat de vérifier les états financiers annuels et d'évaluer la performance des principaux programmes et activités de la Ville sous l'angle de l'efficacité, de l'efficience et de l'économie des ressources financières. Au terme de cette démarche, il dépose son rapport au conseil municipal ainsi qu'au conseil d'agglomération. Les recommandations contenues dans ce rapport ont pour but l'optimisation des pratiques de gestion, la réduction des coûts et, ultimement, l'amélioration des services aux citoyens. En cours d'année, les gestionnaires des arrondissements et des services corporatifs, soutenus par la direction générale et les élus, collaborent avec le vérificateur général à la mise en place de solutions durables en réponse aux situations identifiées.

Cette année, le rapport annuel du vérificateur général a été déposé au conseil d'agglomération le 28 mai 2009 et a été soumis à l'étude de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration le même jour. Ce rapport fait état du résultat de l'ensemble des travaux du vérificateur général.

Présentation du rapport

En assemblée publique, M. Doyon a présenté ses collaborateurs avant d'amorcer sa présentation. Le vérificateur a d'abord résumé le résultat de la vérification détaillée des rapports financiers, ce qui compte pour les deux tiers de sa tâche. Quant aux vérifications d'optimisation des ressources et de gestion, elles ont fait l'objet de la deuxième partie de la présentation. Le vérificateur a terminé sa présentation par quelques commentaires qui sont le fruit de réflexions professionnelles relatives à des faits et à des événements dont il a été témoin.

M. Doyon a d'abord détaillé le travail fait au chapitre de la vérification financière :

- états financiers consolidés de la Ville;
- tableau de ventilation des dépenses mixtes entre les compétences locale et d'agglomération;
- états établissant le taux global de taxation de la Ville et de l'agglomération;
- états financiers de nombreuses sociétés (STM, SHDM, OMHM, parc Jean-Drapeau, etc.);
- intégralité du rôle foncier;
- répartition des charges de retraite.

Le vérificateur a ensuite présenté les cinq dossiers ayant fait l'objet de vérifications d'optimisation des ressources et de gestion :

- SIMON, volet approvisionnement;
- fonds d'investissement;
- gestion des demandes de travail (GDT);
- gestion des sols contaminés;
- suivi de la *Revue des activités, des services, des opérations et des programmes* (RASOP).

Application SIMON

La vérification du volet approvisionnement de SIMON a conduit à six grands constats :

- trop d'utilisateurs peuvent créer un bon de commande, l'approuver et en effectuer la réception, ce qui augmente les risques que des actes non autorisés soient commis;
- plus de la moitié des utilisateurs détenant la responsabilité d'effectuer les réceptions ne satisfont pas aux conditions prévues dans les règles de contrôle interne;
- il y a plus de 3 000 numéros de fournisseurs différents dont le code postal et le numéro de téléphone apparaissent plus d'une fois et plus de 7 000 fournisseurs qui ne possèdent ni code postal ni numéro de téléphone;
- il y a un risque que des actes non autorisés soient commis du fait qu'un nombre élevé d'utilisateurs détiennent la responsabilité permettant de créer, modifier ou détruire un fournisseur dans le fichier des fournisseurs;
- il existe des risques importants que des actes non autorisés soient commis à l'aide du formulaire d'inscription en ligne pour les fournisseurs;
- des mesures de contrôle interne prévues dans un énoncé relatif aux principes de gestion et de contrôle interne de l'approvisionnement ne sont toujours pas en vigueur.

Par la suite, le vérificateur a présenté les plans d'actions préparés par la Direction de l'approvisionnement et fait quelques commentaires. Selon le vérificateur, le fait que la Direction de l'approvisionnement n'ait pas d'autorité sur les mesures mises en place par les services centraux et les arrondissements pour assurer le respect de la séparation des tâches nuit à l'efficacité de l'environnement de contrôle propre à un progiciel intégré comme SIMON. De plus, le degré d'autonomie dévolu aux unités d'affaires ne favorise pas l'atteinte des objectifs de la politique d'approvisionnement de la Ville en ce qui a trait à l'acquisition de biens, de services et de travaux de construction au coût le plus avantageux.

Fonds d'investissement

Le vérificateur détaille un certain nombre de constats dans le dossier du fonds d'investissement mis en place en 2006 pour, notamment, assurer la réalisation des projets de Montréal 2025. Trois projets ont retenu son attention : le quartier des spectacles, le projet de développement de L'Île-des-Sœurs et le Havre de Montréal.

Ses constats :

- les études de rentabilité sont concluantes ; mais pour le Havre, la valeur actuelle nette (61 452 $) apparaît basse;
- pour chaque projet examiné, il y a un échéancier de réalisation des travaux qui ne montre aucun retard;

- les procédures mises en place par l'ensemble des intervenants permettent d'assurer un suivi efficace des coûts des projets et d'approuver, au besoin, les hausses de coûts liées à leur réalisation;
- il n'y a pas de rapport périodique présentant une synthèse des activités sous forme d'un bilan sur la réalisation de chacun des projets concernant le fonds.

M. Doyon fait ensuite état des plans d'actions proposés par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine.

Gestion des demandes de travail (GDT)

L'application Gestion des demandes de travail (GDT) offre des fonctionnalités habilitant les utilisateurs des travaux publics en arrondissement à traiter plus efficacement les requêtes en provenance des citoyens. Dans le cadre de ses travaux, le vérificateur a voulu s'assurer que la gestion du projet GDT est conforme aux besoins des utilisateurs, au budget alloué ainsi qu'aux échéanciers prévus. Il a également souhaité faire l'évaluation du degré d'utilisation de la GDT par les différentes unités d'affaires.

Ses constats :

- la livraison de l'application représentait un défi de taille et aurait dû bénéficier d'un processus de gestion de projets bien structuré, en plus d'être dotée d'outils de gestion facilitant la planification, le suivi et le contrôle;
- après plus d'un an d'utilisation par les arrondissements, l'adhésion au GDT se fait difficilement et le degré d'utilisation est loin d'être uniforme;
- il faudrait revoir la gouvernance de la GDT en désignant une instance responsable agissant comme fiduciaire et représentant les intérêts des arrondissements et des services centraux concernés;
- le processus de reddition de comptes en place ne porte que sur le traitement des demandes provenant des citoyens alors qu'une partie importante de la charge de travail des travaux publics, portant sur les activités courantes, est également gérée par la GDT;
- il serait intéressant de mesurer le niveau de réalisation des activités courantes car ces activités font également partie de la prestation de services aux citoyens.

Les plans d'actions proposés par les services concernés sont exposés.

Gestion des sols contaminés

Dans le dossier de la gestion des sols contaminés, la vérification a porté sur la mise en place des mesures permettant de connaître l'état des sols contaminés sur le territoire en vue d'orienter les interventions de réhabilitation ainsi que la réutilisation sécuritaire des terrains municipaux dans le futur tout en assurant le soutien à la décontamination des terrains privés.

Les constats du vérificateur :

- la Ville a l'obligation de dresser une liste des terrains contaminés sur son territoire sur la base des avis de contamination, de décontamination ou de restriction d'usage émis par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
- un permis de lotissement ou de construction ne peut être émis pour un terrain inscrit sur cette liste sans une attestation par un expert de la compatibilité du terrain avec les usages projetés;
- les responsables consultés dans les services municipaux connaissent bien leurs rôles et responsabilités et ont de bonnes connaissances des lois et règlements applicables à la gestion des terrains contaminés;
- dans les arrondissements visités, la connaissance des rôles et responsabilités des intervenants municipaux et des dispositions législatives inhérentes à la gestion des sols contaminés est apparue plus problématique;
- les unités d'affaires devraient être sensibilisées à l'importance d'acheminer les informations pour bonifier la banque de données sur les terrains contaminés constituée par le SITE;
- les programmes d'aide financière à la réhabilitation des sols contaminés sont peu utilisés;
- il y a peu d'objectifs mesurables formulés en lien avec les orientations des divers plans stratégiques adoptés par l'administration municipale et peu de reddition de comptes documentée à l'égard de chacun de ces objectifs.

Le rapport présente les détails des plans d'actions proposés par les services municipaux concernés.

Suivi de la revue des activités, des services, des opérations et des programmes (RASOP)

La revue des activités, des services, des opérations et des programmes (RASOP) a aussi fait l'objet d'une vérification. M. Doyon a d'abord rappelé les objectifs de la RASOP : recentrer l'appareil administratif sur les priorités et la mission de la Ville, augmenter la performance organisationnelle et dégager des marges de manœuvre financière. Il rappelle également que cette revue a porté sur près de 2 300 activités et qu'elle a permis d'énoncer 681 recommandations.

Les principales constatations de la vérification sont :

- bien qu'il ait été décidé que les mesures provenant des services centraux seraient présentées au comité exécutif (CE), ces mesures n'ont pas reçu l'approbation formelle du CE ou de tout autre responsable désigné;
- des renseignements complets auraient dû être transmis sur le degré de réalisation des objectifs et plus particulièrement en ce qui concerne la marge de manœuvre de 300 M$;
- des critères précis auraient dû être élaborés afin de permettre de classifier adéquatement les économies prévues et les revenus additionnels découlant de cet exercice afin que seuls les résultats pertinents soient considérés;

- la Ville prévoyait abolir 1 000 postes d'ici 2009 par attrition contribuant ainsi à réduire ses dépenses de 300 M$ après trois ans;
- une grande partie de ces réductions devra être faite en 2009 et 2010, ce qui implique que le Service du capital humain (SCH) devra poursuivre le suivi de la réduction des effectifs pour s'assurer que les unités administratives ont pris toutes les mesures appropriées en vue d'atteindre les résultats prévus;
- le SCH devra aussi aviser sans délai l'administration municipale advenant la possibilité que la cible de réduction ne puisse être atteinte à la date fixée.

Les plans d'actions proposés par les services concernés sont détaillés dans le rapport.

Commentaires du vérificateur

Quant aux commentaires du vérificateur, ils touchent les six aspects suivants :

- le contrôle dans le cadre des principes comptables généralement reconnus au Canada;
- la présentation de l'information financière afférente aux fonds de la Ville de Montréal;
- la capacité du vérificateur général à s'acquitter de ses responsabilités;
- les comités de vérification;
- la gouvernance;
- le suivi des recommandations.

À cet effet, le vérificateur, à l'instar des autres vérificateurs municipaux, est d'avis qu'il faudrait modifier la Loi des cités et villes pour y incorporer, à l'article 107.7, le concept de contrôle tel que décrit dans le Manuel de comptabilité et de vérification dans le secteur public du Conseil de la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

M. Doyon note que le terme «fonds» est utilisé à plusieurs sauces à Montréal. Il invite l'administration à éviter de qualifier de «fonds» des réalités différentes. Il recommande à l'administration de présenter des états des activités financières distincts pour tout fonds financé, en tout ou en partie, par une redevance ou une taxe spéciale.

La vérification des états financiers consolidés de la Ville représente une charge de travail accrue pour le vérificateur général. M. Doyon recommande donc que ce travail soit éventuellement réparti à parts égales entre le vérificateur général et le vérificateur externe. Il considère également que les crédits dévolus au vérificateur général devraient être fondés sur le budget consolidé de la municipalité. Cette dernière considération suppose un amendement à la Loi des cités et villes. Les vérificateurs généraux municipaux ont déjà fait des représentations en ce sens auprès du gouvernement du Québec.

Le vérificateur recommande la nomination d'au moins un membre de l'opposition au comité de vérification. À la STM, il suggère que soit nommé un nombre suffisant d'élus possédant des compétences financières pertinentes au conseil d'administration pour faire en sorte qu'il ne soit pas nécessaire de recourir à des

ressources externes pour siéger au comité de vérification. Dans le même sens, il recommande que l'on modifie la convention de gestion à la Société du parc Jean-Drapeau afin de prévoir que tous les membres du comité de vérification soient également administrateurs de la Société.

Le vérificateur dit être sidéré par le fait que la plupart des arrondissements ne se donnent pas la peine de fournir à leurs citoyens une information complète quant à leur performance financière relativement au budget de l'année précédente.

Suite aux réponses obtenus dans le cadre d'un sondage effectué auprès des élus et des directeurs de la Ville, M. Doyon est d'avis qu'il importe que des actions soient poursuivies pour améliorer l'efficacité de la gouvernance dans le but d'assurer une gestion optimale des ressources de la Ville. Il recommande aussi à l'administration de prendre les mesures nécessaires afin de découpler la reddition de comptes relative aux réalisations des objectifs de l'année courante des prévisions budgétaires de l'année à venir.

Enfin, le vérificateur est heureux de constater qu'une très grande majorité de ses recommandations ont été suivies ou sont actuellement en traitement, donc en bonne voie de l'être sous peu.

L'ANALYSE DES COMMENTAIRES

Plusieurs élus questionnent le principe de séparation des tâches. La directrice du Service de l'approvisionnement, Mme Johanne Goulet, explique que ce sont des mesures visant un contrôle détectif, via l'étude de rapport de gestion produit *a posteriori*, qui ont été retenues en ce qui concerne les commandes dont la valeur se situe entre 1 000$ et 3 000$. En ce qui a trait aux commandes dont le coût dépasse 3 000$, on dit prévoir que tout soit mis en place sous peu afin d'assurer la mise en application du principe de séparation des tâches, tel que requis par le directeur général.

Quelques commentaires ont porté sur la qualité de la mise à jour du fichier des fournisseurs. Les explications données par Mme Goulet nous permettent de comprendre que deux raisons majeures permettent d'expliquer la situation actuelle. D'une part, il s'avère que la plus récente mise à jour des données date de 2006-2007 et, d'autre part, depuis 2008, d'anciennes données ont également été transférées dans le fichier des fournisseurs. Elle décrit les étapes prévues afin de compléter la mise à jour complète du fichier des fournisseurs, telle que requise. De plus, elle confirme que la pratique d'élagage des dossiers est maintenant bien en place et que le fichier s'est amélioré et reflète de plus en plus la réalité.

Des questions ont également porté sur la performance du logiciel SIMON. De l'avis de M. Doyon, ce système ne démontre pas la performance à laquelle l'on serait en droit de s'attendre pour assurer la gestion des affaires d'une ville comme Montréal et il ajoute que le progiciel SIMON devrait faire l'objet de vérifications supplémentaires dans le futur.

En ce qui concerne la GDT, on se questionne à savoir si le vérificateur est satisfait des plans d'actions déposés par les services municipaux, et ce compte tenu du fait que l'on y trouve des éléments de réponses que sur les points relatifs aux thèmes de la gouvernance, alors que le constat portait plutôt sur la difficile adhésion des unités administratives à la GDT. Le vérificateur souligne que son constat n'est pas unique à la GDT et qu'il s'applique à tous les systèmes. La communauté d'utilisateurs de la GDT étant très grande, il y a nécessité d'identifier un fiduciaire responsable de l'application qui puisse gérer les problèmes opérationnels et apporter les modifications appropriées. C'est cette gouvernance qui fait défaut dans la GDT. Selon M. Doyon, les plans d'actions proposés sont satisfaisants dans la mesure où les actions seront rapidement posées.

Le directeur du service, M. Archambault, souligne qu'une nouvelle gouvernance de la GDT a été dessinée avec les directeurs de travaux publics dans les arrondissements et qu'un comité de suivi a été mis en place afin d'observer l'évolution des projets. Il rappelle que le travail du vérificateur général a été mené au début de la mise en œuvre de la GDT et il justifie ainsi l'observation d'une adhésion difficile à ce système. Un an plus tard, l'on observe une prise en charge des demandes dans la GDT de l'ordre de 85 %. Il reste à établir une mesure de la qualité des travaux pour en connaître la performance réelle.

Quant aux fonctionnalités non déployées dans ce système, M. Doyon rappelle que la vérification a été faite au début du déploiement à un moment ou l'adhésion laissait à désirer et où une certaine réticence au changement se manifestait. Il ajoute que, dès avril 2008, la DSI a fait des analyses et mis en place des plans d'actions visant l'amélioration de la situation.

En ce qui concerne la RASOP, des questions ont porté sur la nature exacte de l'exercice, à savoir si la revue n'a pas davantage porté sur le nombre d'employés et sur les finances, excluant les autres éléments ayant été identifiés au départ comme devant faire partie de l'exercice de revue. On suggère de s'inspirer des meilleures pratiques dans certaines unités pour les étendre à l'ensemble de la Ville, et ce avant de songer à compléter la RASOP. À ce sujet, M. Doyon rappelle que la Ville, telle que nous la connaissons depuis 2006, est jeune. Il mentionne également que la recherche et le déploiement des meilleures pratiques devraient se faire de façon permanente, mais comprend qu'on ne peut tout réaliser en même temps. Il considère donc qu'il est plus judicieux de miser d'abord sur les idées qui rapportent le plus. M. Doyon pense que la Ville aurait tout intérêt à conduire un exercice d'optimisation portant sur deux ou trois activités par année selon des priorités établies.

On demande au vérificateur sortant quelle serait sa recommandation ultime afin d'améliorer l'appareil municipal. Ce dernier avoue que la question est difficile mais souhaite avancer une réponse. Bien qu'il considère la Ville de Montréal comme une organisation fort complexe, il mentionne cependant y avoir constaté des progrès importants au cours des sept dernières années, notamment en ce qui a trait à la pensée stratégique. Il attribue ce changement à l'arrivée du directeur général Claude Léger. Cependant, malgré les changements observés, il y aurait une trop grande distance entre la volonté politique et l'administration, selon le vérificateur. Il croit

qu'une meilleure synchronisation entre ces deux groupes devrait être visée, tout en priorisant la livraison des services aux citoyens. Il suggère de mieux prioriser et de s'entendre pour resserrer les objectifs. De même, la Ville aurait tout avantage à se donner des perspectives à plus long terme. À cet effet, M. Doyon donne l'exemple du PTI dont les surplus, laissés aux arrondissements, leur avaient permis l'élaboration d'une vision à plus long terme. Enfin, pour répondre plus spécifiquement à la question posée, il croit que, parmi ses vérifications de 2008, le dossier du progiciel intégré SIMON est celui qui mériterait ultérieurement le plus d'attention.

Une question a porté sur l'absence d'autorité de la Direction de l'approvisionnement sur le contrôle interne exercé dans les différentes unités. À ce sujet, M. Doyon revient sur l'importance d'exercer un contrôle interne de type «préventif» par opposition aux mesures de contrôle de type «détectif», qui ne permet pas de contrôler le risque à la source, de le prévenir.

Sur la question des fonds d'investissement, on a donné l'exemple des Fonds de parcs dont les valeurs sont parfois plutôt élevées, mais dont on ne sait que bien peu de choses. On note donc la pertinente des recommandations du vérificateur à cet effet.

La question des comités de vérification, à l'égard de laquelle le vérificateur recommande que le comité de vérification de la Ville puisse être élargi afin d'inclure dans sa composition un membre de l'opposition a également été commentée de façon positive.

Suite aux discussions lors des séances de travail et lors de l'assemblée publique, la commission a émis neuf recommandations qu'elle a adoptées le 16 juin 2009.

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

REMERCIE le vérificateur général et le personnel du Bureau du vérificateur général pour la collaboration apportée à la commission ainsi que pour la clarté relative à la présentation de l'information;

ET FAIT les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

Gouvernance

ATTENDU que la reddition de comptes est un élément essentiel à la bonne gouvernance, tel que soulevé dans le rapport du vérificateur général ;

R-1
QUE l'Administration prenne les mesures nécessaires afin de découpler la reddition de comptes relative aux réalisations des objectifs de l'année courante, par les différentes unités d'affaires, de l'exercice de présentation des prévisions budgétaires de l'année à venir, tel que le Service de police et le Service de sécurité incendie de Montréal le font déjà.

R-2
Que toutes les recommandations émises par le vérificateur général en rapport avec la gouvernance fassent l'objet d'une étude par le comité exécutif.

Application SIMON–Volet approvisionnement

ATTENDU la mise en vigueur d'une politique d'approvisionnement, adoptée par le comité exécutif à la séance du 23 août 2006, visant notamment à assurer l'Administration d'un standard élevé en matière de contrôle interne dans l'ensemble des unités de la Ville ;

ATTENDU la potentialité soulevée par le vérificateur à l'effet que de nombreuses fraudes d'ordre mineur pourraient être commises dans un contexte d'application de mesures de contrôle dites «détectives» ;

ATTENDU la nécessité de mettre en place des mesures préventives visant ainsi à assurer le meilleur contrôle financier possible, et ce au bénéfice de l'ensemble des citoyens, de leurs élus ainsi que des fonctionnaires de l'agglomération ;

R-3
QUE la Direction générale s'assure que les contrôles internes nécessaires sont mis en place suite à la mise en application de la politique d'approvisionnement adoptée par le comité exécutif à sa séance du 23 août 2006.

CONSIDÉRANT l'importance de la nature des opérations gérées par le système SIMON ;

R-4
QUE le Bureau du vérificateur poursuive la vérification des différents volets de l'application SIMON, et ce afin d'en assurer l'optimisation.

Fonds d'investissement

CONSIDÉRANT la présence de différents fonds gérés par la Ville ainsi que l'absence de rapports financiers propres à ces différents fonds;

ATTENDU la nécessité pour les élus de disposer de données financières précises et détaillées ;

R-5
QUE le Service des finances présente des états des activités financières distincts pour tout fonds financé, en tout ou en partie, par une redevance ou une taxe spéciale.

Gestion des demandes de travail GDT

ATTENDU QUE la GDT est le système devant permettre une méthode de gestion du travail commune à l'ensemble de la Ville ;

R-6
QUE le SCRC et la DSI développent et instaurent un programme visant à assurer l'uniformité des compétences ainsi que la promotion du système GDT auprès des usagers et des responsables des différentes unités usagères.

Gestion des sols contaminés

ATTENDU le Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise dont s'est dotée la Ville ;

R-7
QUE l'Administration assure un suivi rigoureux des échéanciers proposés relativement à la gestion des sols contaminés, notamment à l'égard de la diffusion, de l'accessibilité et de la mise à jour de la banque de données sur les terrains contaminés.

ATTENDU QUE seulement 13 demandes de subvention ont été acceptées en vertu du programme ClimatSol, depuis son lancement en mai 2007, pour un total de 3,9 M$ sur 25 M$ de crédits disponibles (16%) ;

ATTENDU le fait que le programme ClimatSol fait l'objet de nombreuses critiques de la part de divers intervenants, notamment à l'égard du fait que le montant de l'aide financière pouvant être accordée est limité à 1 M$.

R-8
Que la Division des affaires économiques et institutionnelle du SMVTP fasse les représentations nécessaires auprès du ministère désigné à la suite du résultat de l'évaluation de l'efficacité des programmes d'aide financière en place (ClimatSol) et des recherches conjointes sur les autres mesures incitatives d'aide financière, et ce afin d'inciter à la caractérisation et à la réhabilitation des terrains contaminés.

RASOP

ATTENDU l'importance des mesures mises de l'avant suite à l'adoption de la Revue des activités, des services, des opérations et des programmes (RASOP) et advenant la répétition d'un tel exercice ;

R-9
QUE le Service des finances élabore une méthode permettant le suivi des réalisations résultant de l'application de mesures retenues dans le cadre d'un exercice de type RASOP, et qu'il la mette en application en tout début de processus.

• • •

ANNEXE I

Liens Internet à consulter

Bureau du vérificateur

www.ville.montreal.qc.ca/verificateur

Le site Internet du Bureau du vérificateur général donne accès aux rapports de vérification et autres informations reliées au mandat du vérificateur.

Commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération

ville.montreal.qc.ca/commissions

Les commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération sont des instances de consultation publique et, à ce titre, elles reçoivent les commentaires ou les représentations de toute personne ou de tout groupe de personnes à l'égard des objets inscrits à leur programme d'activités. Elles peuvent procéder aux consultations qu'elles jugent appropriées, et ce dans leur champ de compétence respective. Elles exercent également un droit d'étudier tout autre sujet connexe relevant de leur secteur d'activité et de leur compétence dont les enjeux sont d'importance pour les citoyens.